

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250404

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-Lès-Saint-Calais en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.
02 avril 2025	
Date d'affichage	
02 avril 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 27	
Votants : 37	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle
M. CHÉRON Michel
M. FLAMENT Dominique
M. FOUCAULT Yves
M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre
M. LEBERT Philippe donne pouvoir à M. BORDEAU Christian
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Mme NELET Annie
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à M. PLUT Jean-Claude

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : RETRAIT DELIBERATION 20250220 - SAINT CALAIS
SERVITUDE CREATION DE RESEAUX PUBLICS**

Vu l'article du CGCT L5214-16

Monsieur le Président, explique que la délibération de convention de servitude de création de réseaux publics N° 20250220 délibérée au conseil communautaire du 27 février 2025 ne peut être appliquée car la commune de Saint Calais souhaite installer les différents compteurs en limite de propriété

et pas seulement passer les canalisations sur notre parcelle, une convention de servitude n'est plus la bonne procédure dans cette situation.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de procéder au retrait de la délibération N°20250220, dénommée convention de servitude de création de réseaux publics

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 10 avril 2025

La secrétaire de séance,

Le Président,

Candy RENARD



Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS